

U N I V E R S I T E DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 26, 27 et 28 février 1979 14h

Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS: M. Jean Cadieux, président
Mlle Marcelle Albert
M. Yvan Albert
M. Khaled Belkhodja
M. Rhéal Bérubé
M. Léandre Bourque
Mlle Lorraine Bourque
Mme Marie-Ange Bourque
M. Jean-Yves Daigle
Père Reno-L. Desjardins
M. Raoul Dionne
Mme Marcelle Dumont
Mlle Marie-Elisa Ferran
M. Jean-Guy Finn
M. Fernand Girouard
M. Denis Haché
M. Joseph Labelle
Père Jean-Guy Lachance
M. Léonard LeBlanc
M. Albert Lévesque
M. Claude Loiseau
M. Gilles Long
M. Eric Mallet
Mlle Colette, Martin
M. Bernard Nadeau
M. Gilles E. Nadeau
M. Pierre Patenaude
Mlle Marielle Préfontaine
M. Georges Rioux
M. Valois Robichaud
M. Victor Ross
M. Normand Roy
M. Emmanuel Sajous
M. Gilmen Smyth
M. Médard Collette, observateur
M. Gérard Cormier, observateur
M. Brian Ellard, observateur
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absence motivée: Mlle Florine Thériault, observatrice

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus.

3. NOUVEAUX MEMBRES

Le Président présente les nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue:

- Mlle Marcelle Albert, représentante des étudiants (2e cycle) au Centre universitaire de Moncton;
- M. Joseph Labelle, représentant des étudiants (r cycle) au Centre universitaire de Moncton;
- M. Jean-Guy Finn, représentant des professeurs de l'Ecole des sciences sociales et du comportement au Centre universitaire de Moncton;
- M. Raoul Dionne, représentant de la Faculté des arts.

Le Président souligne la convalescence de M. Marcel Sormany, recteur adjoint au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Le Père Jean-Guy Lachance, directeur des services pédagogiques, agit actuellement comme recteur adjoint intérimaire dans ce centre.

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Marielle Préfontaine

Que M. Gilles Long assiste à cette réunion du Sénat académique à titre de Directeur des services pédagogiques au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Adopté.

4. POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Valois Robichaud

Que le Secrétaire général dépose les procès-verbaux des deux dernières réunions du Comité des programmes (5 et 21 février 1979) afin de les étudier après le rapport du Comité des programmes au Sénat académique.

Vote: Pour: 15 Contre: 14 Adopté.

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU SENAT ACADEMIQUE DU 6 NOVEMBRE 1978

Corrections:

- page 3 no 4 B, 5e ligne, on devrait lire: "... étudiant désigné par le conseil..."
- page 14, no 6 2), au lieu de DROIT FISCAL III on devrait lire DROIT FISCAL II
- page 22, au bas de la page, on devrait lire: "... 29 mars 1979 au lieu de 1978...".

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Colette Martin

Que le Sénat académique adopte le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 1978 moyennant les corrections ci-haut mentionnées.

Vote: Pour: 30 Abst.: 2 Adopté.

6. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général nous fait part d'une lettre en provenance de M. Harley d'Entremont disant que M. Jean-Guy Finn a été nommé pour représenter les professeurs de l'Ecole des sciences sociales et du comportement remplaçant M. d'Entremont;

ainsi qu'une lettre en provenance de Mlle Florine Thériault motivant son absence.

7. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE

A - Réunion du 22 novembre 1978

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Reno Desjardins

Que le procès-verbal de la réunion du Conseil académique du 22 novembre 1978 soit adopté.

Vote: Pour: 30 Abst.: 3 Adopté.

B - Réunion du 31 janvier 1979

I - Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Georges Rioux

Que le 20 paragraphe de la page 3 se lise comme suit:

"On suggère que l'octroi de ces grades honorifiques soit moins fréquent."

Adopté

II - Evaluation des étudiants -- comité spécial (p. 3 no 9)

Il est proposé et appuyé que dans la liste des membres de ce comité, au lieu de lire "un représentant d'un centre extérieur à Moncton", on lise: "un représentant de chaque centre extérieur à Moncton".

(voir p. 6 no 11 du présent rapport) Adopté.

Il est proposé par Reno Desjardins appuyé par Jean-Guy Lachance

Que le procès-verbal de la réunion du Conseil académique du 31 janvier 1979 soit adopté moyennant les changements ci-haut mentionnés.

Vote: Pour: 31 Abst.: 2 Adopté.

8. NOMINATIONS

A) Comité de l'Education permanente

Le Sénat prend connaissance des noms des candidats au Comité de l'Education permanente, proposés par l'Education permanente de chaque centre universitaire.

8. NOMINATIONS (suite)

A) Comité de l'Education permanente (suite)

Les candidats sont les suivants; le résultat du scrutin est comme suit:

Professeurs:	Mme Marie-Ange Bourque	(16)
	M. Fernand Girouard	(11)
	M. Gary Long	(16)
	M. Valois Robichaud	(11)
	M. Jean-Yves Daigle	(13)
Milieu:	Mme Nicole Doucet	(17)
	M. Louis Godin	(16)
	M. Claude Gervais	(15)
	M. Wilfrid Pelletier	(14)
	M. Eugène Thériault	(6)

Le Comité de l'Education permanente est donc formé comme suit:

3 directeurs de l'Education permanente:

- M. Rhéal Bérubé, C.O M.
- M. Jean-Guy Rioux, C.U.S.
- M. Roger Beaulieu, C.U.S.L.M.

2 professeurs:

- Mme Marie-Ange Bourque
- M. Gary Long

2 personnes de l'extérieur:

- Mme Nicole Doucet
- M. Louis Godin

B) Comité de contrôle des exigences académiques

I - Professeurs:

Les représentants des centres universitaires ont proposé les noms des personnes suivantes pour siéger au Comité de contrôle des exigences académiques:

- Centre universitaire de Moncton: Vance Toner
Fernand Girouard
Lorraine Léger
- Centre universitaire Saint-Louis-Maillet: Victor Dionne
- Centre universitaire de Shippagan: André Gibbs

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

Que ces 5 personnes (ci-haut mentionnées) soient membres du Comité de contrôle des exigences académiques.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

8. NOMINATIONS (suite)

B) Comité de contrôle des exigences académiques (suite)

II - Etudiant:

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Joseph Labelle

Que Mme Odette Snow soit la représentante des étudiants au Comité de contrôle des exigences académiques.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

C) Comité des grades

Il est proposé par Rhéal Bérubé, appuyé par Marcelle Dumont

Que M. Khaled Belkhodja soit nommé membre du Comité des grades.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

D) Conseil académique

Le Comité spécial propose le nom des personnes suivantes comme candidats au poste de représentant des professeurs au Conseil académique:

- Marie-Ange Bourque
- Colette Martin

Le résultat du scrutin est comme suit:

Marie-Ange Bourque	22 votes
Colette Martin	8 votes

Mme Marie-Ange Bourque fait donc partie du Conseil académique en tant que représentante des professeurs.

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Marielle Préfontaine

Que les mandats de ces comités ci-haut mentionnés soient de deux (2) ans et s'étendent jusqu'au 30 juin 1981.

Vote: Unanime Adopté.

9. RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHE

Le Sénat académique étudie le rapport du Conseil de recherche.

Après discussion, il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Clément Loubert

Que le rapport du Conseil de recherche qui nous est soumis aujourd'hui ainsi que celui des professeurs chercheurs soient remis au Conseil académique et que celui-ci nous formule des propositions concrètes qu'il nous soumettra au plus tard au Sénat académique régulier du mois d'août.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

10. RAPPORT DU COMITE D'APPEL

Le Comité soumet les rapports de deux étudiants

I) Programme B.A.A. Cours AD 4222 Note "F"

Le Comité a recommandé que les travaux et épreuves remis par le candidat dans le cadre du cours AD-4222 soient réévalués tel que stipulé à l'article 8.2.7 (a) des règlements académiques et qu'il soit autorisé de remettre avant le 28 février 1979 un travail pour évaluation.

II) GRIEF: La décision du Comité des grades de ne pas octroyer le certificat d'éducation spéciale

La candidate dûment admise au programme de certificat d'éducation spéciale, s'inscrivait en septembre 1977, au programme du Baccalauréat en éducation (1 an). Elle avait complété toutes les exigences académiques du programme de certificat à l'exception de trois cours.

Elle terminait en avril 1978 les deux programmes et la Faculté des sciences de l'éducation soumettait, au printemps 1978, sa candidature au B.Ed. et celle pour le certificat. Le Comité des grades entérinait la recommandation de la Faculté au sujet du B.Ed. et rejetait celle qui était pertinente au Certificat.

Le Comité recommande d'octroyer le certificat.

Il est proposé par Denis Haché, appuyé par Khaled Belkhodja Que le Sénat ratifie ces décisions du Comité d'appel.

Vote: Pour: 19 Abst.: 10 Adopté.

11. EVALUATION DES ETUDIANTS

Le système d'évaluation des étudiants adopté par l'Université, i.e. A, B, ... F., crée des problèmes dans certaines facultés ou écoles.

Le Conseil académique a recommandé au Sénat de nommer un Comité spécial pour étudier notre système d'évaluation des étudiants.

Ce comité serait formé comme suit:

- Registraire
- Un doyen
- Un professeur
- Un représentant de chaque centre extérieur à Moncton
- Un étudiant

Le Conseil propose au Sénat les noms suivants:

- Registraire, Gérard Cormier
- Doyen, Pierre Patenaude
- Professeur, Martin Waltz
- Rep. des Centres, Bernard Nadeau,
- Etudiant, Lise St-Jean, sc. infirmières

Le Sénat ajoute le nom du représentant du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet) M. Gilles Long.

12. DEFINITION DE CERTIFICAT

Le Conseil de l'Education permanente a demandé au Conseil académique de recommander au Sénat académique l'adoption d'une nouvelle définition du certificat.

Suite à cette requête, le Conseil académique recommande au Sénat

"Que le programme de certificat puisse comporter un minimum de 24 crédits au lieu d'un minimum de 30 crédits comme c'est le cas présentement."

Le Sénat a approuvé cette définition de certificat à l'Education permanente.

13. CALENDRIER ACADEMIQUE 1979 - 1980 A - Centre universitaire de Moncton

I) Le Registraire présente un projet de calendrier académique 1979-1980 pour le Centre universitaire de Moncton.

Il comprend deux semestres de 75 jours chacun du 6 septembre 1979 au 20 décembre 1979 et du 7 janvier 1980 au 23 avril 1980.

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Marcelle Albert

Que le Sénat approuve ce projet de calendrier pour le Centre universitaire de Moncton.

Vote: Pour: 23 Contre: 1 Abst.: 7 Adopté.

On trouvera en annexe le détail de ce calendrier.

II) Ecole de droit

Etant donné sa situation spéciale, l'Ecole de droit soumet le calendrier suivant:

1979

27 août début des cours

4 septembre inscription

8 octobre congé de l'Action de grâce

5 au 9 novembre: semaine d'étude

11 novembre congé du Jour du souvenir

11 décembre fin des cours

21 décembre fin des examens

7 janvier début des cours

25 au 29 février: semaine d'étude

3 au 7 avril congé de Pâques

25 avril fin des cours

9 mai fin des examens

13. CALENDRIER ACADEMIQUE 1979-.1980 (suite)

A - Centre universitaire de Moncton (suite)

II) Ecole de droit (suite)

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Marielle Préfontaine

Que le calendrier de l'Ecole de droit soit adopté.

Vote: Pour: 26 Contre: 1 Abst.: 1 Adopté.

B - Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet adopte en général le calendrier du Centre universitaire de Moncton - début et fin des cours, semaine d'étude. Certains détails propres au C.U.S.L.M. seront soumis au Conseil académique.

C - Centre universitaire de Shippagan

1er semestre - comme Moncton sauf:

- 4, 5 septembre - inscription
- 6 septembre - début des cours réguliers
- 10 septembre début des cours de l'Education permanente
- 14 septembre - date limite pour changement de cours
- 12 au 16 novembre - journées d'études

Il est proposé par Bernard Nadeau appuyé par Denis Haché

Que le Sénat académique approuve ce projet de calendrier académique pour le Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Pour: 28 Abst.: 4 Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

A - Annuaire 1980-1982

Certains problèmes devront être pris en considération:

- A - Il faudra penser à un supplément de l'annuaire décrivant les changements, programmes et cours, en vue de l'année 1979-80.
- B - Il faudra planifier l'annuaire édition 1980-82, de façon à ce qu'il soit imprimé et distribué pendant l'été 1980 et non pas à la fin de l'été comme ce fut le cas pour les dernières éditions.
- C - Dans cette planification, il faudra aussi tenir compte de la structure de l'Université; une université -- 3 centres universitaires. La solution ... Un annuaire ou trois annuaires?

Le Comité des programmes se prononce en faveur d'un annuaire commun aux trois (3) centres universitaires, compte tenu du fait que la présentation d'un annuaire acceptable, d'après les commentaires émis en réunion, exigerait des modifications d'ordre mineur et que cette question soit référée au Secrétaire général et aux trois registraires pour recommandations au Comité des programmes.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

A - Annuaire 1980-1982 (suite)

Le Sénat académique accepte ces recommandations du Comité des programmes concernant l'annuaire 1980-1982.

B - Gel des programmes - Education permanente

- I) Le Conseil constate qu'approuver certaines demandes provenant des facultés/écoles et de l'Education permanente, équivaut à sanctionner un nouveau programme.

Après discussions concernant le gel des programmes décrété par le Sénat, le Conseil adopte la résolution suivante:

"Attendu que les raisons évoquées pour instituer le gel des programmes par le Sénat académique ne sont pas nécessairement valables dans le cas des programmes réservés à l'Education permanente

Attendu que les programmes de l'Education permanente s'adressent à une clientèle différente de celle des programmes réguliers

Attendu que les programmes de l'Education permanente sont proposés dans le but de répondre à plus ou moins court terme à des besoins particuliers

Attendu que les programmes et cours de l'Education permanente ne sont offerts que si la clientèle étudiante est suffisante

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de lever immédiatement le gel des programmes dans le cas programmes offerts par l'Education permanente.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat académique lève le gel immédiatement sur les programmes de l'Education permanente.

Vote: Pour: 29 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

II) Gel des programmes - général

- Attendu que l'élaboration et l'approbation de nouveaux programmes nécessitent plusieurs mois de travail et de planification;

attendu qu'il est urgent que l'Université de Moncton développe de nouveaux programmes afin de mieux répondre aux besoins de la population qu'elle dessert;

- attendu que la prolongation du gel des nouveaux programmes compromettrait dangereusement le développement normal de l'Université;
- attendu par contre que le Sénat a déjà entrepris une étude de planification qui nécessitera encore quelques mois de travail

14. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (suite)

B - Gel des programmes

II) Gel des programmes - général

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de lever le gel sur les programmes le 1er juillet 1979.

DECISION: Amendement:

Il est proposé par Khaled Belkhodja appuyé par Georges Rioux

Que la recommandation du Comité des programmes au Sénat académique se lise comme suit:

"Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de lever le gel sur les programmes à condition de terminer dans ses grandes lignes son travail le 1er juillet 1979."

Vote: Pour: 21 Contre: 7 Abst.: 4 Adopté.

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES

I) ADMINISTRATION

COURS CO-4103 VERIFICATION AVANCEE

Le Conseil de la Faculté d'administration propose l'introduction d'un nouveau cours.

Ce cours CO-4103 VERIFICATION AVANCEE, serait ajouté à la liste des cours options du domaine "comptabilité" au B.A.A. Pour faciliter l'introduction de ce nouveau cours, le Conseil propose l'abolition du cours CO-4401 SEMINAIRE DE THEORIE COMPTABLE.

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver cette proposition de la Faculté d'administration, à savoir:

- la création du cours CO-4103 VERIFICATION AVANCEE
- l'abolition du cours CO-4401 SEMINAIRE DE LA THEORIE COMPTABLE

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy

Que le Sénat académique accepte cette recommandation ci-haut mentionnée concernant la Faculté d'administration.

Vote: Pour: 27 Contre: 1 Abst.: 5 Adopté:

II) FACULTE DES ARTS

A) MODIFICATIONS AU PROGRAMME DU BACCALAUREAT SPECIALISE EN ART DRAMATIQUE

Le Département d'art dramatique propose les modifications suivantes à ce programme:

- Actuellement, le département d'art dramatique offre un baccalauréat spécialisé en quatre ans avec deux concentrations (Pratique Théâtrale et Animation Théâtrale).
- Le choix entre ces deux concentrations s'offre en 3ème et 4ème année.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES (suite)

II) FACULTE DES ARTS (suite)

A) MODIFICATIONS AU PROGRAMME DU BACCALAUREAT SPECIALISE EN ART DRAMATIQUE (suite)

- Pour obtenir son Baccalauréat, l'étudiant doit totaliser sur quatre années: 135 crédits répartis comme suit:

117 crédits en Art dramatique (cours AT)
12 crédits en Français
3 crédits en Philosophie
3 crédits au choix

Pour en revenir à des normes plus acceptables et surtout mieux adaptées à ses possibilités, le département propose une restructuration du programme qui réduit le nombre de crédits en Art dramatique de façon appréciable à 105, pour un même total de 135. Ces crédits sont répartis ainsi:

105 crédits en Art dramatique
12 crédits en Français
3 crédits en Philosophie
15 crédits au choix

- En conséquence, on a supprimé la concentration en Animation Théâtrale, qui, en fait, avait été suspendue par le doyen en juin 1977, précise le département et il ajoute,

- On n'a apporté aucun changement en terme de crédits dans la liste des cours de 1ère et 2ème année. Seuls quelques cours changent de titre et de sigle (certains changements de sigle ont été effectués à seule fin d'harmoniser le tout):

AT-1700 - Introduction générale à l'art théâtral - 3 cr.
devient un cours annuel (1h30 semaine/année).

AT-1520 - Initiation à la Pratique Théâtrale I - 3 cr.
devient AT-1540 - Interprétation II - 3 cr.
du même coup AT-1500 - Interprétation I devient
AT-1530 - Interprétation I.

AT-1610 - Réalisations Techniques I - 6 cr. est scindé en 2 - AT-1630 -
Technique de Scène I (au premier semestre) 3 cr. AT-1640 -
Décoration I (au deuxième semestre) 3 cr.

AT-2520 - Initiation à la pratique théâtrale II - 3 cr. devient AT-2540 -
Interprétation IV - 3 cr.
et AT-2500 - Interprétation II devient AT-2530 -
Interprétation III.

AT-2610 - Réalisations Techniques II - 6 cr. est scindé en 2 -AT-2630 -
Technique de Scène II - 3 cr. (annuel) AT-2640 - Décoration II
- 3 cr.(annuel)

14 . RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite))

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES (suite)

II) FACULTE DES ARTS (suite)

A) MODIFICATIONS AU PROGRAMME DU BACCALAUREAT SPECIALISE EN ART DRAMATIQUE (suite)

AT-2710 - L'Art de la Mise en Scène - 3 cr. devient

AT-2720 - Evolution de la Mise en Scène et du jeu de l'Acteur
- 3 cr.

(du même coup il entraîne la disparition du cours

AT-3710 - La formation de l'acteur: quelques théories).

3ème et 4ème année

Le Département a recherché une plus grande flexibilité pour les cours de 3ème et 4ème année, en permettant A l'étudiant d'opérer certains choix (Jeu ou Scénographie), et une efficacité accrue en jumelant 3ème et 4ème années pour 2 exercices publics d'interprétation (AT-3540 et AT-4540).

En conséquence, le Département propose les changements suivants:

3ème année

AT-3610 - Réalisations Techniques devient

AT-3630 - Scénographie I (premier semestre) AT-3640 -
Scénographie II (deuxième semestre)

AT-3530 - Atelier de Pratique Théâtrale I devient

AT _3540 - Exercice public d'Interprétation I

AT-3531 - Atelier de Pratique Théâtrale II devient

AT-3550 - Projet Libre (voir description ci-jointe)

Le cours Histoire du Théâtre III - AT-4700 au programme de la 4ème année serait offert en 3ème année sous le sigle AT-3720.

4ème année

AT-4610 - Réalisations Techniques 1V devient

AT- 4630 - Scénographie III (1er semestre)

AT-4520 - Atelier de Pratique Théâtrale III devient AT-4540 - Exercice public d'Interprétation II

AT-4521 - Atelier de pratique théâtrale IV devient AT-4550 - Exercice public d'Interprétation III.

AT-4900 - Tournée de diffusion et d'animation théâtrale, (9 cr.) devient AT--4800 - Tournée de diffusion et d'animation théâtrales (6 crédits)

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES (suite)

II) FACULTE DES ARTS (suite)

A) MODIFICATIONS AU PROGRAMME DU BACCALAUREAT SPECIALISE EN ART DRAMATIQUE (suite)

Le Comité constate que les modifications s'orientent vers la réalisation du voeu exprimé lors de la dernière réunion; en conséquence,

RECOMMANDATION- Le Comité des programmes recommande au Sénat d'approuver les modifications ci-haut mentionnées au programmes de baccalauréat spécialisé en art dramatique.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Khaled Belkhodja

Que le Sénat académique accepte cette recommandation ci-haut mentionnée concernant le Baccalauréat spécialisé en Art dramatique.

Vote: Pour: 27 Contre: 1 Abst.: 4 Adopté.

B) MODIFICATIONS MINEURES -- DEPARTEMENT D'ETUDES FRANCAISES

Le Département demande d'approuver les modifications suivantes:

A - Changements de sigles

Ancien	Nouveau
FR 2680 Folklore acadien II	FR 3670 Folklore acadien II
FR 3253 Poésie québécoise jusqu'à 1939	FR 2253 Poésie québécoise jusqu'à 1939

RECOMMANDATION : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les changements de sigles aux cours suivants: FR 3253 Poésie québécoise jusqu'à 1939 et FR 2680 Folklore acadien II.

Changement de titre

RECOMMANDATION: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le changement de titre au cours suivant tel demandé par le département: FR 3102 Littérature policière, fantastique et de science-fiction

(devient)

FR 3103 Paralittérature

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Khaled Belkhodja

Que le Sénat académique accepte les recommandations ci-haut mentionnées en provenance de la Faculté des arts concernant le Département d'études françaises.

Vote: Pour: 29 Abst.: 4 Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES (suite)

II) FACULTE DES ARTS (suite)

C) B.A. LIBRE (suite)

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Normand Roy

Que cet amendement (b) ci-haut mentionné concernant le paragraphe 1, soit soumis à la Faculté des arts, ensuite au Comité des programmes pour revenir au Sénat académique.

Vote: Pour: 30 Abst.: 3 Adopté.

D) DEPARTEMENT DE TRADUCTION ET DES LANGUES

Modifications au programme comme suit:

I - FR 2860 Langue française contemporaine et problèmes de grammaire - deviendrait un cours à option

TR 3310 Anglicismes et canadianismes II - deviendrait un cours à option

TR-4320 Langue anglaise en Amérique du Nord

II - Que le nombre de crédits de cours à option passe de 27 à 33 crédits - soit une augmentation de 6 crédits.

RECOMMANDATION: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications ci-haut mentionnées au programme de baccalauréat en traduction

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Gilles Long

Que le Sénat académique accepte cette recommandation de la Faculté des arts concernant le département de traduction et des langues.

Vote: Pour: 25 Abst.: 2 Adopté.

III) FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE

a) Cours BI 3101 FLORE ET FAUNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RECOMMANDATION: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le cours BI 3101 FLORE ET FAUNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, soit enlevé de la liste des cours à option du programme de spécialisation en biologie (annuaire de l'Université 1978-79, page 136).

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat académique accepte cette recommandation de la Faculté des sciences et de génie concernant le Cours BI 3101 FLORE ET FAUNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Vote: Pour: 25 Abst.: 6 Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

C) DEMANDES EN PROVENANCE DES FACULTES/ECOLES (suite)

III FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

b) Cours en biologie de la pêche

RECOMMANDATION: Après étude de la demande en provenance du Département de biologie, le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les demandes du Département de biologie à savoir:

- l'introduction des nouveaux cours
 - BI 4321 - Biologie marine 4 cr.
 - BI 4361 - Introduction aux pêches 4 cr.
- l'abolition des cours
 - BI 3802 - Techniques de laboratoire et instrumentation en biologie
 - BI 3181 - Anatomie comparée

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc Que le Sénat académique accepte cette recommandation ci-haut mentionnée concernant les cours en biologie de la pêche en provenance de la Faculté des sciences et de génie. Vote par scrutin secret:

Pour: 21 Contre: 12 Adopté.

c) Modifications mineures

Le Conseil de la Faculté des sciences et de génie soumet les propositions suivantes:

a) Que les changements ci-dessous concernant les cours CH 4422, CH 4322, CH 3522 soient acceptés:

Cours	actuellement	changement
CH 4422	concomitant CH 4411	pas de concomitant
BC 4322	préalable BC3822	concomitant BC 3822
CH 3522	préalable CH 1022	préalable CH 2522

b) Que le nombre de crédits pour le cours CH 4522 passe de 2 à 3 crédits.

c) Que dans le programme de majeur en biochimie soient acceptés les changements suivants:

- enlever CH 3502 et CH 3522 à la liste des cours obligatoires de la troisième année.
- ajouter CH 2502 et CH 2522 à la liste des cours obligatoires de la deuxième année.
- ajouter CH 3502 et CH 3522 à la liste des cours option de la quatrième année.

RECOMMANDATION: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les demandes ci-haut mentionnées de la Faculté des sciences et de génie.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Marcelle Albert Que le Sénat académique accepte cette recommandation de la Faculté des sc. et de génie concernant les modifications mineures.
Vote: Pour: 29 Abst.: 4 Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

Il est proposé par Denis Haché par Gilles Long

Que l'on étudie le dossier du Baccalauréat en gestion des pêches tout de suite avant même d'avoir terminé le rapport du Comité des programmes au Sénat académique.

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Denis Haché

Que l'on dépose la proposition de Denis Haché ci-haut mentionnée jusqu'à la fin de l'étude du rapport du Comité des programmes au Sénat académique.

Vote: Unanime Adopté.

IV) FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

A) CHANGEMENT AU PROGRAMME M.ED. ET M.A.ED. EN ORIENTATION

Suite à une évaluation du programme faite auprès des anciens gradués du programme, pour répondre aux exigences du Comité de certification du Ministère de l'Education, la Faculté propose les changements suivants:

M.A. ED. - 75 cr.	<u>Nouveau</u>	<u>Ancien</u>
Cours obligatoires	57 cr.	60 cr.
Cours options	3 cr.	
Thèse	15 cr.	15 cr.
TOTAL	<u>75 cr.</u>	<u>75 cr.</u>

M. ED. - 66 cr.	<u>Nouveau</u>	<u>Ancien</u>
Cours obligatoires	57 cr.	60 cr.
Cours options	3 cr.	
Cours au choix	6 cr.	6 cr. (mémoire)
(Le mémoire est supprimé)		
TOTAL	<u>66 cr.</u>	<u>66 cr.</u>

Préalable: ajouter aux préalables - Tout candidat doit pouvoir lire et comprendre l'anglais.

A - Dans ces deux programmes

Les cours obligatoires passent de 60 à 57 crédits on ajoute 3 crédits de cours options.

B - Dans le M.ED., le mémoire est remplacé par 6 crédits de cours au choix choisi par l'étudiant après consultation avec le Directeur du département.

C - Le Département propose les modifications mineures suivantes:

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

IV) FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

A) CHANGEMENT AU PROGRAMME M.ED. ET M.A.ED. EN ORIENTATION (suite)

ED 6301: Stage pratique en orientation - 12 cr.

Ce cours passe de 9 cr. à 12 crédits pour satisfaire aux exigences de la certification. du Ministère de l'Education.

ED 5260: Méthodes et techniques d'enseignement - 3 cr. (cours retiré du programme)

Remplacé par:

ED 6102 Elaboration du curriculum - 3 cr.

(ou)

ED ---- Fondements de l'éducation - 3 cr.

(si le cours est créé)

ED 6344: Testing collectif et individuel - 3 cr.

Devient:

ED 6346 Testing en orientation - 2 cr.

ED 6347 Laboratoire de testing collectif en orientation - 1 cr.

ED 6345: Laboratoire de testing collectif et individuel - 3 cr.

(est remplacé par le cours optionnel)

ED 6348 Laboratoire de testing individuel en orientation - 3 cr.

ED 6353: Théories du choix et développement vocationnel I - 3 cr.

Prend le nom: ED 6355 - Théories du développement vocationnel.

ED 6354: Théories du choix et du développement vocationnel II - 3 cr.

Prend le nom: ED 6356 - Activation du développement vocationnel et personnel I.

ED 6325: Tech. du travail de groupe en orientation - 3 cr.

Prend le nom: ED 6357 - Activation du développement vocationnel et personnel II.

ED 6373: Recherche en orientation - **3 cr.**

Prend le nom: Séminaire de recherche en orientation.

ED 6383: Organisation et administration des services en orientation.

Prend le nom: Organisation et administration des services personnels aux étudiants.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

IV) FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

A) CHANGEMENT AU PROGRAMME M.ED. ET M.A.ED. EN ORIENTATION (suite)

ED 6396 Problèmes en orientation.

Deviens un cours optionnel et prend le nom de:

Séminaire professionnel en orientation.

ED 6366: Counseling de groupe en orientation - 3 cr.

Nouveau cours option (voir syllabus).

Ce cours est demandé depuis plusieurs années par les étudiants du département. Il répond à un besoin du milieu où le travail de groupe prend de plus en plus d'importance.

RECOMMANDATION : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les changements ci-haut mentionnés au programme de M.ED. et M.A.ED, en orientation.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes en provenance de la Faculté des sciences de l'éducation concernant le programme M.ED. et M.A.ED en orientation.

Vote: Pour: 29 Contre: 1 Abst.: 2 Adopté.

B) AUTRES MODIFICATIONS - FACULTE DES SC. DE L'EDUCATION

M.ED. enseignement - modifications

Dans les programmes de M.A.ED., à l'exception de l'orientation, les crédits rattachés à la thèse passent de 15 crédits à 21 crédits. Il semble important que les étudiants inscrits à la maîtrise de recherche aient moins de cours à faire que ceux inscrits à la maîtrise professionnelle, afin qu'ils puissent travailler à leur thèse lors de leur année de résidence.

1. Synthèse des modifications présentées par la Faculté

A. Le cours suivant est aboli

ED-6243 Fondements sociologiques de l'éducation

B. Nouveaux cours à option

ED-6207 Micro-enseignement II 3 cr.

ED-6211 Théories en éducation de la santé 3 cr.

ED-6214 Fondements de l'éducation (remplace ED-6243)

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

IV) FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

B) AUTRES MODIFICATIONS - FACULTE DES SC. DE L'EDUCATION

	Actuel	Proposé
Nombre de crédits de cours au M. ED.	36	36
Nombre de crédits de cours au M.A.ED.	30	24
Nombre de crédits pour la thèse	15	21

NOTE: - La majorité des cours pourrait s'offrir conjointement avec l'éducation permanente;

- Le nombre d'étudiants inscrits à la maîtrise mention enseignement est d'environ 12 par année académique.

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique

RECOMMAN-
DATIONS: - de ne pas approuver le nouveau cours proposé ED - 6211
THEORIES EN EDUCATION DE LA SANTE
- de modifier le sigle du cours ED - 5235 LA SANTE SCOLAIRE -
et de lui attribuer un sigle au niveau 6000.

DECISION: Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Jean-Guy Lachance

Que le Sénat académique approuve les recommandations ci-haut mentionnées de la Faculté des sciences de l'éducation et que le dernier paragraphe soit modifié comme suit:

"- de modifier le sigle, le titre et le contenu du cours ED 5235 pour en faire un cours au niveau 6000."

Vote: Pour: 30 Contre: 1 Abst.: 2 Adopté.

2- Structure des programmes

RECOMMANDATION Le Comité des programmes recommande au Sénat académique
- d'abolir les mémoires dans les programmes de maîtrise de la Faculté des sciences de l'éducation:
- M.ED. 36 crédits
- M.A.ED. (avec thèse) 45 crédits

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Colette Martin

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée.

Vote: Pour: 17 Contre: 9 Abst.: 6 Adopté.

- de remplacer ED 6243 - FONDEMENTS SOCIOLOGIQUES DE L'EDUCATION (par)
ED 6214 - FONDEMENTS DE L'EDUCATION.

Ceci s'applique à l'ensemble des maîtrises.

Il est suggéré que le syllabus touche aussi l'éducation permanente selon la conception de l'UNESCO.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

IV) FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

B) AUTRES MODIFICATIONS - (suite)

- d'approuver le nouveau cours ED 6207 - MICRO ENSEIGNEMENT (cours option).

RECOMMAN-
DATION:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver que le cours ED 6102 - ELABORATION ET EVALUATION DU CURRICULUM

change de nom et devienne

"ELABORATION DU CURRICULUM".

Il faudra un nouveau sigle.

La Faculté propose de créer un cours de trois crédits intitulé "Etude individuelle". In n'est pas possible, à cause de la nature de ce genre de cours, de préparer un syllabus. Cependant, voici la description:

"ED 6010 ETUDE INDIVIDUELLE - 3 crédits Le choix du projet d'étude est laissé à l'étudiant. Ce choix doit cependant être pertinent à son programme d'étude et être accepté par le département et un professeur sous la direction du quel il travaillera en étroite collaboration."

RECOMMAN-
DATION:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le cours ED 6010 - ETUDE INDIVIDUELLE.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Lorraine Bourque

Que le Sénat académique accepte les recommandations du Comité des programmes ci-haut mentionnées en provenance de la Faculté des sc. de l'éducation.

Vote: Pour: 25 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

RECOMMAN-
DATION:

Le Comité des programmes recommande que l'ensemble des autres demandes de modifications aux programmes de maîtrise soient retournées à la Faculté des sc. de l'éducation avec le voeu que l'on tente d'établir un tronc commun de cours dans la structure des programmes de maîtrise en Administration scolaire, Enseignement et Education spéciale.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc que Le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée concernant les autres demandes de modifications aux programmes de maîtrise à la Faculté des sc. de l'éducation.

Vote: Pour: 28 Abst.: 5 Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

V) ECOLE DE DROIT

L'Ecole de droit demande l'approbation des quelques légères modifications à certains cours:

- a) le cours de droit international public sera, l'an prochain, un cours obligatoire de deux crédits. (Passe de 3 à 2 cr.)
- b) le cours de droit des affaires II devient un cours obligatoire de trois crédits (auparavant ce cours nommé droit commercial II était optionnel et comptait pour deux crédits)
- c) Droit commercial I et II

deviennent

Droit des affaires I et II

RECOMMANDATION:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications ci-haut mentionnées en provenance de l'Ecole de droit.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Pierre Patenaude

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes en provenance de l'Ecole de droit.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES

L'Ecole des sciences domestiques présente une demande de modification au programme actuel de maîtrise en sciences domestiques.

A - Appellation:

La maîtrise proposée par l'Ecole comporte une thèse. Or les règlements académiques de l'Université (2.1.1) stipulent que, - seules les maîtrises M.A. et M.Sc. ont des thèses. Alors, le Comité confie au Sénat ou au Conseil académique de vérifier l'appellation de cette maîtrise proposée par l'Ecole des sciences domestiques.

B - Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications suivantes au programme de Maîtrise en sciences domestiques:

Adopté.

PROGRAMME ACTUEL (Maîtrise en sciences domestiques):

Type de formation

Le programme de Maîtrise en sciences domestiques offre une formation sur le plan intellectuel aussi bien que professionnel et pose les hypothèses fondamentales suivantes:

- L'existence de concepts trouvant des applications dans différents champs de spécialisation en sciences domestiques;
- La formation de personnes suffisamment flexibles pour oeuvrer dans plus d'un champ de spécialisation en sciences domestiques; -
- L'utilisation du savoir d'une façon créatrice.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL (Maîtrise en sc. domestiques)

Type de formation

Le programme de maîtrise offre une formation sur le plan intellectuel aussi bien que professionnel. Il repose sur les trois éléments suivants:

- Une compréhension approfondie de théories, concepts et outils méthodologiques trouvant des applications dans différents champs de spécialisation en sciences domestiques
- La possibilité pour l'étudiant de se donner une formation suffisamment flexible pour oeuvrer dans plus d'un champ de spécialisation en sciences domestiques
- Le développement chez l'étudiant de la capacité d'innover, d'utiliser le savoir de façon créatrice dans l'exercice de sa profession.

PROGRAMME ACTUEL

Objectif du programme

L'objectif général du programme d'études est de donner A l'individu une formation susceptible de lui permettre de réaliser ses objectifs de carrière, En conséquence, le programme doit donner aux étudiants une formation qui amorcera un processus d'auto-éducation permanente.

Méthodes pédagogiques

La valeur du programme d'études dépend dans une large mesure de la pédagogie utilisée: cours réguliers, séminaires, programmes de lectures individuelles, groupes informels d'études, stages d'internat, projets individuels et collectifs, matériel programmé, recherche, etc.

A la demande des diplômés de l'Ecole des sciences domestiques, une modalité expérimentale de candidature à la maîtrise est introduite: alterner des présences intensives sur le campus, des réunions dans les régions, de l'aide tutoriale. Cette modalité est prévue afin de faciliter la poursuite des candidatures pour les étudiants demeurant loin du Centre universitaire de Moncton.

Quant A la sanction des études, elle s'inspire des méthodes d'évaluation continue. Avant d'obtenir sa maîtrise, le candidat doit se signaler par une "contribution moyenne" dans son champ d'études ou son secteur professionnel.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL

But du programme

Le but général visé par le programme est de permettre à l'étudiant de réaliser ses objectifs de carrière. En conséquence, le programme devra favoriser une formation qui amorcera un processus d'auto-éducation permanente. On s'attend A ce que, d'une manière générale, l'étudiant participe activement aux cours, A ce qu'il fasse preuve dans ses travaux d'une réflexion critique et autonome et qu'il témoigne d'un esprit tourné vers la recherche.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

PROGRAMME ACTUEL

Conditions d'admission

Pour être admissibles à la Maîtrise en sciences domestiques, les candidats doivent:

- Détenir un Baccalauréat en sciences domestiques ou un Baccalauréat avec spécialisation dans un domaine des sciences domestiques.

- Remettre au Comité d'admission un document (2 à 4 pages dactylographiées) pour indiquer ses raisons et/ou ses objectifs en s'inscrivant à la maîtrise en sciences domestiques.

- Pouvoir lire avec compréhension les deux langues officielles du Canada.

•

- L'expérience professionnelle est souhaitable.

- Le Comité d'admission évalue chaque dossier individuellement.

- Le cours MA-3643, Statistiques inférentielles ou l'équivalent est un préalable au cours SD-6581, Séminaire de recherche.

MODIFICATION AU PROGRAMME ACTUEL

Admission au Programme

a) Demande d'admission

Pour être admis, tout candidat doit présenter une demande officielle et satisfaire aux formalités générales d'admission à l'Université de Moncton. Les demandes de renseignements aussi bien que les demandes d'admission doivent être adressées au Service de l'admission du Centre universitaire de Moncton.

b) Exigences d'admission

- Le baccalauréat en sciences domestiques ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission au programme. En général ne sont admis que les candidats dont la moyenne cumulative est de 2.5 et plus dans un système où la note maximale est de 4.0.

- Selon, les antécédents du candidat et l'orientation de son programme, des cours d'appoint, pourraient être requis dans une des disciplines de base ou dans un ou plusieurs secteurs des sciences domestiques.

- Tout candidat doit pouvoir lire l'anglais.

- L'expérience professionnelle est souhaitable.

Choix du Directeur et du projet de recherche

- Le candidat doit se choisir un directeur de recherche avant la fin de son premier semestre d'études comme étudiant à temps , complet ou après avoir complété neuf crédits de cours propres au programme de maîtrise comme étudiant à temps partiel.

Temps alloué A l'étudiant pour compléter son programme Pour l'étudiant A temps complet, la durée normale du programme est de trois semestres; Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre au total plus de sept années consécutives pour réaliser son programme.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL (suite)

Exigences relatives aux stages et au projet de recherche

a) Stages

Les expériences de travail retenues pour chaque stage sont choisies cas par cas. Pour chaque stage une entente est faite par les instances suivantes:

l'organisme-récepteur, le professeur qui a recruté l'organisme et l'étudiant à qui la proposition d'aller dans cet organisme est faite. Le nombre d'heures que doit fournir un étudiant qui choisit de participer à un stage de trois crédits est calculé de la façon suivante: un jour par semaine de travail au sein de l'organisme pour 14 semaines consécutives plus une demi-journée par semaine de préparation et l'équivalent de deux jours de réunions d'évaluation réparties durant le semestre. Au total le travail étudiant requis pour un stage de trois crédits est de 23 jours. L'évaluation du stage sera faite en termes de:

- présence du stagiaire dans l'organisme
- rendement professionnel (qualité du travail fourni)
- apprentissage (nouvelles connaissances acquises)

PROGRAMME ACTUEL Programme

La scolarité complète du programme comprend 45 crédits qui se répartissent comme suit:

Tronc commun de cours (12 cr.)

Champ de spécialisation (12 A 18 cr.) Cours options (6 A 12 cr.)

Cours au choix et/ou recommandés (9 cr.)

COURS DU TRONC COMMUN	12 crédits	
SD - 4151	Séminaire: la famille	3 cr.
SD - 6351	Phénomène de la consommation	3 cr.
SD - 6361	Littérature en management du foyer	3 cr.
SD - 6581	Séminaire de recherche	3 cr.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL

Nombre et répartition des crédits du programme

Le programme comporte 39 crédits répartis comme suit:

Scolarité	24 crédits
Thèse	15 crédits

COURS PROPRES AU PROGRAMME

a) Cours obligatoires	9 crédits	
SD - 6151	Séminaire interdisciplinaire: la famille	3 cr.
SD - 6581	Séminaire de recherche	3 cr.
-----	Statistiques (MA-3643 ou PS-2212 ou l'équivalent)	3 cr.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

PROGRAMME ACTUEL

Cours de spécialisation 12 à 18 cr.

L'étudiant devra choisir 12 à 18 crédits dans l'une des trois spécialisation suivantes:

1. Organisation et vie familiale

SD - 6152	La famille dans la pauvreté	3 cr.
SD - 6161	Les garderies d'enfants	3 cr.
SD - 6171	Internat	3 cr.
SD - 6181	Lectures indiv.: org. et vie fam.	3 cr.
SD - 6182	Projet individuel	3 cr.
SD - 6183	Mémoire	9 cr.

2. Alimentation et nutrition

SD - 6251	Nutrition communautaire	3 cr.
SD - 6261	Organisation des services alimentaires	3 cr.
SD - 6271	Internat	3 cr.
SD - 6281	Lectures individuelles	3 cr.
SD - 6282	Projet individuel	3 cr.
SD - 6283	Mémoire	9 cr.

3. Textiles et vêtement

SD - 6471	Internat	3 cr.
SD - 6482	Projet individuelles	3 cr.
SD - 6481	Lectures individuelles	3 cr.
SD - 6483	Mémoire	9 cr.
SD - 6491	Séminaire en vêtement	3 cr.
SD - 6492	Séminaire en textiles	3 cr.

COURS OPTIONS 6 à 12 crédits

Le but de ces cours est, d'une part, d'élargir l'éventail des choix offerts aux étudiants et, d'autre part, de permettre aux professeurs qui le souhaitent de donner des séminaires spécialisés en sciences domestiques sur des sujets qui les intéressent particulièrement.

Un candidat peut choisir ses cours options dans une autre université reconnue en sciences domestiques, ou dans la liste des cours (niveau 4000) du baccalauréat en sciences domestiques, ou encore dans un ou deux champs de spécialisation (niveau 6000) du programme de maîtrise en sciences domestiques.

COURS AU CHOIX ET/RECOMMANDES 9 cr

Certains cours peuvent être recommandés au candidat inscrit à la maîtrise après l'évaluation de son dossier.

Si un candidat a un dossier académique jugé adéquat ou des expériences professionnelles pertinentes, il s'inscrit à des cours de son choix: sciences exactes, sciences humaines, ou sciences professionnelles.

Si un candidat désire approfondir ses connaissances dans un champ de spécialisation en sciences domestiques, il est invité à s'inscrire à des cours dans une université reconnue pour ce champ de spécialisation.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL

b) Cours options 9 cr.

L'étudiant devra choisir un minimum de 9 cr. dans l'un ou l'autre des trois domaines suivants:

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

1) Organisation et vie familiale		
SD-6152	La famille dans la pauvreté	3 cr.
SD-6161	Les garderies d'enfants	3 cr.
SD-6351	Phénomène de la consommation	3 cr.
SD-6362	Théories et recherche en organisation familiale	3 cr.
SD-6571	Stage I	3 cr.
SD-6572	Stage II	3 cr.
SD-6582	Lectures dirigées I	3 cr.
SD-6583	Lectures dirigées II	3 cr.
2) Alimentation et nutrition		
SD-6252	Nutrition et santé communautaire	3 cr.
SD-6253	Interventions en matière d'alimentation et de nutrition	3 cr.
SD-6262	Chimie alimentaire avancée	3 cr.
SD-6571	Stage I	3 cr.
SD-6572	Stage II	3 cr.
SD-6582	Lectures dirigées I	3 cr.
SD-6583	Lectures dirigées II	3 cr.
3) Textiles et vêtement		
SD-6491	Séminaire en vêtement	3 cr.
SD-6492	Séminaire en textiles	3 cr.
SD-6571	Stage I	3 cr.
SD-6572	Stage II	3 cr.
SD-6582	Lectures dirigées I	3 cr.
SD-6583	Lectures dirigées II	3 cr.

c) Cours recommandés 6 crédits

Le programme de cours recommandés de chaque étudiant devra être élaboré conjointement par l'étudiant et son directeur de recherche et approuvé par la direction de l'Ecole. Les cours peuvent être:

- des cours dans une université reconnue dans le domaine choisi par l'étudiant.
- des cours complémentaires dans le domaine choisi par l'étudiant

THESE

SD - 6900 Thèse 15 cr.

PROGRAMME ACTUEL

SD - 6251 Nutrition communautaire 3 cr.

Etude de l'état de nutrition dans différentes populations, plus spécialement au Canada; causes de la malnutrition. Critique de programmes de nutrition communautaire. Analyse des rôles assumés par le diététiste au moment de la mise sur pied et de l'évaluation de ces programmes.

MODIFICATION AU PROGRAMME ACTUEL

SD 6252 Nutrition et santé communautaire

La situation alimentaire au Canada; politique alimentaire et politique nutritionnelle. Les interrelations entre la santé et l'alimentation: les maladies reliées à la sous-alimentation, à la surconsommation alimentaire, aux déséquilibres nutritionnels (études épidémiologiques, expériences chez les animaux). La consommation alimentaire: méthodes de mesure, évolution au cours des dernières années - nutriments et aliments.

N.B. En plus des candidats à la maîtrise, ce cours est ouvert aux infirmières hygiénistes et aux médecins orientés vers la médecine sociale et préventive.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

PROGRAMME ACTUEL

SD - 6261 Organisation des services alimentaires 3 cr.

Etude des diverses activités d'un service alimentaire.
Analyse des rôles assumés par le diététiste au moment de la mise sur pied et de l'évaluation d'un service alimentaire.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME ACTUEL

SD - 6253 Interventions en matière d'alimentation et de nutrition 3 cr.

Les programmes d'amélioration de l'état nutritionnel et du comportement alimentaire: modifications d'ordre technologique, culturel et humain. Les relations entre le savoir, les attitudes et le comportement alimentaire. Justifications des interventions: identification des besoins, formulation des objectifs, implantation, évaluation. Exercices individuels de développement de programmes pour un groupe cible: femmes enceintes, nourrissons, enfant d'âge pré-scolaire et scolaire, adolescentes, adultes et personnes âgées.

N.B. En plus des candidats a la maîtrise, ce cours est ouvert aux infirmières hygiénistes et aux médecins orientés vers la médecine sociale et préventive.

SD - 6262 Chimie alimentaire avancée

Les aliments: biochimie et technologie. La chimie des lipides, des glucides et des protéines est mise en rapport avec les produits alimentaires et leurs techniques de production. On étudie le mode de fonctionnement des additifs, le phénomène colloïdal et quelques procédés de transformation des aliments.

Préalables: CH 2322 SD 4221

RECOMMANDATIONS

1. ADMISSIONS

1.1 Que soit ajouté aux exigences d'admission la phrase suivante

"En général ne sont admis que les candidats dont la moyenne cumulative est de 2.5 et plus dans un système où la note maximale est de 4.0".

1.2 Que soit enlevé les exigences suivantes:

- Remettre au Comité d'admission un document (2 à 4 pages) pour indiquer ses raisons et/ou ses objectifs en s'inscrivant à la maîtrise en sciences domestiques

- Le cours MA 3643, Statistiques inférentielles ou l'équivalent est un préalable au cours SD 6581, séminaire de recherche.

2. REGLEMENTS

Que soit ajouté les règlements relatifs aux points suivants:

2.1 CHOIX DU DIRECTEUR ET DU PROJET DE RECHERCHE

2.2 TEMPS ALLOUE A L'ETUDIANT POUR COMPLETER SON PROGRAMME

2.3 EXIGENCES RELATIVES AUX STAGES ET AU PROJET DE RECHERCHE

14. RAPPORT DU COMTE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

A) MAÎTRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

3. STRUCTURE DU PROGRAMME

3.1 Que le programme de maîtrise en sciences domestiques comporte 39 crédits dont 24 crédits de cours et 15 crédits de recherche (Thèse)

3.2 Que les 24 crédits de cours se repartissent de **la** façon suivante:

- a) cours obligatoires 9 cr.
- b) cours options 9 cr.
- c) cours recommandés 6 cr.

4. COURS PROPRES AU PROGRAMME

Que les changements de sigle, de titre et de description des cours présentés au résumé de la page suivante du document (page 10) soient acceptés et qu'un nouveau cours soit créé.

VOIR RESUME A LA PAGE SUIVANTE....

RECOMMANDATION : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications ci-haut mentionnées concernant le programme de maîtrise en sciences domestiques.

DECISION: Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Colette Martin Que le Sénat académique accepte la recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes en provenance de l'Ecole des sciences domestiques.

Vote: Unanime

Adopté.

A) MAITRISE EN SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

RESUMER

COURS ACTUELS

MODIFICATIONS PROPOSEES

NATURE DES MODIFICATIONS

	NATURE DES MODIFICATIONS		
	Titre	Titre et adaptation	Déplacement
<u>Cours préalable à SD-6581</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MA-3643 ou l'équivalent..... MA-3643 ou PS-2212 ou l'équivalent			
<u>Cours au programme</u>			
SD-6581	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SD-6581 Seminaire de recherche			
SD-6351	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SD-6351 Phénomène de la consommation			
SD-6361	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SD-6362 Théories et recherches en organisation familiale			
SD-6151	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6161 Séminaire interdisciplinaire: la famille			
SD-6152	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6152 La famille dans la pauvreté			
SD-6161	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SD-6161 Les garderies d'enfants			
SD-6251	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6252 Nutrition et santé communautaire			
SD-6261	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6253 Interventions en matière d'alimentation et de nutrition			
SD-6491	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6491 Séminaire en vêtement			
SD-6492	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6492 Séminaire en textiles			
SD-6171	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6571 Stage I			
SD-6271	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6572 Stage II			
SD-6471	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6181	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6582 Lectures dirigées I			
SD-6281	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6583 Lectures dirigées II			
SD-6481	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6183	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6283	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6900 Thèse 15 cr.			
SD-6483	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6182	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6282	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6482	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SD-6262 Chimie alimentaire avancée			

Regroupement

Regroupement

Regroupement

Discontinuation

Nouveau cours

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

VI) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

B) PREALABLES AUX COURS SD

L'Ecole des sciences domestiques désire ajouter à l'annuaire les préalables aux cours suivants:

SD 2403 VETEMENT II

Préalable: SD 2402

SD 3361 ORGANISATION FAMILIALE I

Préalable: Etudiants de 3e et 4e année ou approbation du Directeur

SD 4101 RELATIONS FAMILIALES

Préalable: Etudiants de 3e et 4e année ou approbation du Directeur

SD 4221 CHIMIE ALIMENTAIRE

Préalables: CH 2322 soit SD 1202 soit approbation du Directeur

SD 4441 COUPE ET CREATION

Préalable: SD 2403 ou approbation du Directeur

SD 4451 VETEMENT FT COMPORTEMENT HUMAIN

Préalable: Etudiants de 3e et 4e année ou approbation du Directeur

Changer le préalable du cours SD 3101

SD 3101 GARDERIE EDUCATIVE I

Préalable: ED 1120 ou approbation du Directeur

RECOMMANDATION : Le Comité des programme recommande au Sénat académique d'approuver la demande ci-haut mentionnée de l'Ecole des sciences domestiques, concernant les préalables.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Colette Martin

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée concernant les préalables aux cours SD en provenance de l'Ecole des sciences domestiques.

Vote: Unanime

Adopté.

C) CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

BACCALAUREAT EN SCIENCES DOMESTIQUES, 1ère ANNEE, AU CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

Suite à une demande du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, l'Ecole des sciences domestiques recommande un PROGRAMME PREPARATOIRE AUX SCIENCES DOMESTIQUES qui pourra être offert à ce Centre universitaire.

PROGRAMME PREPARATOIRE AUX SCIENCES DOMESTIQUES

BI-1701-1702-1703-1704 Biologie humaine I, II	8 cr.
CH-1001-1002-1011-1)22 Chimie générale I, II	9 cr.
FR-1885-1886 Langue parlée et écrite I, II	6 cr.
MA-2653 Statistiques descriptives	3 cr.
*SD-1502 Intr. aux sciences dom.	1 cr.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

C) CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET (suite)

BACCALAUREAT EN SCIENCES DOMESTIQUES, 1ère ANNEE, AU CENTRE
UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET (suite)

(Choisir neuf crédits parmi les cours suivants):

EC-1030-1020	Princ. économiques (6 cr.)
EN	English language (6 cr.)
PI _____	Philosophie (3 cr.)
PS-1101-1102	Psychologie I, II (6 cr.)
SO-1010	Sociologie (3 cr.)
SO-2102	Meth. et tech. de recherche I (3 cr.)
SR	Sciences religieuses (3 cr.)

*Le cours SD-1502 Introduction aux sciences domestiques est
sous la responsabilité de l'Ecole des sciences domestiques
du Centre universitaire de Moncton.

RECOMMANDATION : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique
d'autoriser le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet
à offrir la première année en sciences domestiques
comprenant le programme ci-haut mentionné.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des
programmes ci-haut mentionnée concernant le Baccalauréat en sciences
domestiques au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Vote: Unanime Adopté.

D) CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN

A- B.A.A.

Afin de faciliter la planification ordonnée des cours

Afin de permettre une utilisation rationnelle des ressources
professorales

Afin de faciliter le transfert de nos étudiants au C.U.M.
pour terminer un programme en administration

Afin de permettre à nos étudiants de suivre le même montant
des crédits que ceux du C.U.M. et du C.U.S.L.M. pendant les
deux premières années du programme

RECOMMAN-
DATION: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'autoriser
le C.U.S. (Centre universitaire de Shippagan)
à donner tous les cours de niveau 1000 et 2000 du programme
du B.A.A. (à l'exception des cours CO-2601 et CO-2602 tant que
l'institution n'aura pas les facilités requises) et que parmi cette
liste, l'étudiant puisse suivre 72 crédits de cours, i.e.
L'Equivalent des deux premières années du programmes du B.A.A.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy

Que le Sénat académique accepte cette recommandation du Comité des
programmes ci-haut mentionnée concernant le programme de B.A.A. au
Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Unanime Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

D) CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN (suite)

B- Modifications aux Techniques administratives proposées par le Centre universitaire de Shippagan.

1^{ère} année - aucune modification 36 crédits

2^{me} année -

Le cours MA 2653 - Statistiques descriptions ne fait plus partie de ce programme.

** Le cours CO 2701 - Taxation est ajouté à la deuxième année du programme. Un nouveau cours, le AD 2000, Stage en techniques administratives (2 cr.) est introduit au programme de la deuxième année, portant le total de crédits de 39 à 41 crédits.

** cours réservé au Centre universitaire de Shippagan, programme terminal en techniques administratives.

Le cours comporte un total de 77 crédits. Le Comité fait remarquer au Sénat qu'il souhaiterait un maximum de 75 cr.

De plus le Comité note que certains étudiants doivent ajouter 12 crédits supplémentaires en langues ainsi qu'un cours de dactylo non crédité.

RECOMMANDATION : I- Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de fixer à 75 le maximum de crédits que pourrait comporter le programme de techniques administratives au Centre universitaire de Shippagan.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Denis Haché

Que le Sénat académique accepte cette recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée en provenance du Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Unanime Adopté.

(Le programme comme tel ne relève pas de la Faculté d'administration.

Recommandation:

II- Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la requête du Centre universitaire de Shippagan concernant le programme de techniques administratives, à savoir:

- ajouter au programme "CO-2701 - TAXATION"

- introduire un nouveau cours AD 2000 - STAGE EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (2 semaines au 1^{er} ou au 2^e semestre, pendant la semaine d'études).

-retirer du programme le cours MA 2653 - STATISTIQUES DESCRIPTIVES.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Valois Robichaud

Que le Sénat académique accepte la recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes en provenance du Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Unanime Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

D) CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN (suite)

C- Secrétariat bilingue

Conditions d'admission --

Cette section est référée au Conseil académique.

Modifications --

Le Centre universitaire de Shippagan propose les modifications suivantes:

I - SE 1010 - 1020 Mathématiques comm I et II sont combinés pour créer un nouveau cours, soit le SE 1011 3 crédits
(3 crédits de moins)

II - SE 1501 - Sténographie I - 3 cr.

 passe à

 SE 1511 - Sténographie I - 2 cr.
 (1 crédit de moins)

III - SE 1502 - Sténographie II - 3 cr.

 passe à

 SE 1512 - Sténographie II - 2 cr.
 (1 crédit de moins)

IV - Le SE 1501 et SE 1502 ont été fusionnés et ont été divisés en:

SE 1511	2 cr.
SE 151.2	2 cr.
SE 1513 (Shorthand I	2 cr.

V - SE 1601 - Dactylographie bilingue I - 3 cr.

 passe à

 SE 1611 - Dactylographie bilingue I - 2 cr. (1 crédit de moins)

VI - SE 1602 - Dactylographie II - 3 cr.

 passe à

 SE 1612 - Dactylographie bilingue II -.2 cr. (1 crédit de moins)

VII Le SE 1601 et SE 1602 ont été fusionnés et ont été divisés en:

SE 1611	Dactylographie bilingue I	2 crédits
SE 1612	Dactylographie bilingue II	2 crédits
SE 1613	Dactylographie bilingue III	2 crédits

VIII - SE 2201 - Bureau modèle - 3 cr. passe à

SE 1201 - Procédures de bureau I	2 cr.
SE 2211 - Procédures de bureau II	2 cr. (nouveau cours)
(1 crédit de plus)	

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

D) CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN (suite) C- Secrétariat bilingue (suite)

IX - SE 1000 - Stage d'observation au secrétariat 1 cr.
(nouveau cours)

DEUXIEME ANNEE

I - CO 1002 - comptabilité financière est enlevé du programme.
(3 crédits de moins)

II - SE 2202 - Simulation - bureau modèle 2 cr.
passe à
SE 2212 - Simulation - bureau codèle 3 cr.
(1 crédit de plus)

III - SE 2501 - Sténographie III - 3 cr.
passe à

SE 2511 - Sténographie III - 2 cr. (1 crédit de moins)

IV - SE - 2502 - Sténographie IV - 3 cr. cr.
passe à

SE - 2512 - Shorthand II - 2 cr.
(1 crédit de moins)

V - Le SE 2501 et SE 2502 ont été fusionnés et ont été divisés en:

SE 2511 - Sténographie III	2 cr.
SE 2512 - Shorthand II	2 cr.
SE 2513 - Sténographie bil. I	2 cr.

VI - Le SE 2601 - Dactylographie III - 3 cr. et SE 2602 -
Dactylographie IV - 3 cr. ont été fusionnés et divisés en:

SE 2611 - Dactylographie bil. IV	2 cr.
SE 2612 - Dactylographie bil. V	2 cr.
SE 2613 - Dactylographie bil. VI	2 cr.

VII - Le SE 2511 - Terminologie et sténographie médicales (2 cr.) a été
modifié et devient le SE 2521 - Terminologie médicale bilingue (2cr.)
et SE 2522 - Sténographie médicale bilingue (3 cr.) (un total de 5
crédits)

SE 2000 - Stage pratique en secrétariat 2 crédits (nouveau cours)

VIII - SE 2211 - Procédures de bureau II de 3 crédits passe à 2 cr.
(1 crédit de moins)

IX - SE 2613 - Dactylographie bilingue VI
est enlevé du programme (2 crédits de moins)

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnée en provenance de l'Education permanente en tenant du changement de nom.

Vote: Unanime

Adopté

B) Programme de certificat en alcoolisme et autres toxicomanie

L'Education permanente soumet pour considération par le Con un programme de certificat en alcoolisme et autres toxicomanies

Conformément au protocole de mai 1976 qui établit les relations entre les facultés et l'Education permanente, ce programme a été approuvé par le Conseil de l'Ecole des sciences sociales et du comportement et celui de l'Education permanente.

INTRODUCTION:

Le problème de l'alcoolisme et de la toxicomanie est une réalité à multiples dimensions qui affecte un grand nombre de personnes dans la société et mobilise les ressources de plusieurs organismes responsables de prévention, de traitement ou de réadaptation des citoyens. Depuis quelques années, les gouvernements fédéral et provincial se sont intéressés de plus en plus activement aux causes et aux conséquences de ce phénomène: st le plan national, il y a eu le rapport Ledain et la création d'un conseil canadien permanent sur l'alcoolisme et la toxicomanie. Au niveau provincial, le gouvernement a nommé la commission d'étude Chalmers en 1971 et suite aux recommandations de cette commission d'étude, de nombreuses cliniques de désintoxication et réhabilitation ont été ouvertes dans toutes les régions de la province. Le Nouveau-Brunswick possède maintenant sa commission provinciale permanente sur l'alcoolisme et le besoin des spécialistes se fait de plus en plus sentir dans chacun des centres de prévention ou de traitement.

Le Certificat en alcoolisme et autres toxicomanies cherche à combler partiellement ce besoin de formation professionnelle Il est développé dans une optique multidisciplinaire à l'intention des travailleurs qui oeuvrent dans les divers services communautaires et qui cherchent à se perfectionner dans l'une ou l'autre des méthodes ou techniques connues. Il est donné dans les cadres de l'Education permanente, session d'été préférablement, et supervisé à l'intérieur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement. Aussi, le programme fait appel aux contributions locales dans la mesure du possible et aux compétences extérieures selon le besoin.

Le programme comprend 24 crédits donnés en huit sessions intensives. Les modalités et les horaires de ces sessions pourront changer selon les besoins ou les circonstances de l'inscription.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE

B) Programme de certificat en alcoolisme et autres toxicomanies (suite)

OBJECTIFS:

Il s'agit d'un programme de formation professionnelle de 264 heures de cours, au niveau du premier cycle universitaire, donné dans une optique multidisciplinaire et destiné surtout aux travailleurs qui oeuvrent dans les divers services communautaires de la province. Le programme est développé dans les buts suivants:

- 1) d'aider les travailleurs à augmenter leurs connaissances en alcoologie et en toxicomanie.
- 2) d'améliorer la qualité des services aux alcooliques et aux toxicomanies.
- 3) de participer plus activement aux différents programmes de prévention, traitement et réadaptation.
- 4) de leurs permettre d'échanger et de communiquer leurs préoccupations face aux phénomènes de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

Les cours sont donnés par une équipe de professionnels en droit, en médecine, en psychologie, en service social, en nursing, en ergothérapie, récréologie, correction, éducation et autres.

La population:

Le programme du Certificat veut d'abord rejoindre la population francophone des Maritimes et plus particulièrement le personnel professionnel ou semi-professionnel des cliniques, des hôpitaux, des centres de désintoxication, des agences sociales, des écoles polyvalentes, des centres de correction, des organismes de santé communautaire, agents de sécurité ou thérapeutes dans les institutions privées ou publiques.. D'une part, ce bassin de population permet d'assurer un recrutement continu tout en offrant un assez bon service de formation professionnelle à la région des Maritimes. D'autre part, il impose certains critères d'admission qui cherchent à maintenir des standards professionnels les plus élevés possibles.

Conditions d'Admission:

Pour être admis au programme il faut avoir complété douze années de scolarité. Cependant, peut être admis, tout candidat, qui sans avoir complété la scolarité requise, est en mesure de démontrer que ses études, son expérience et ses connaissances' lui permettent de mener à bien des études de niveau universitaire.

Distribution du Programme de certificat selon les sessions et les sujets:

Première partie*

1ère session -.SS-1130

Introduction à l'alcoolisme et autres toxicomanies I 3 crédits

2ième session - SS-1230

Introduction à l'alcoolisme et autres toxicomanies II 3 crédits

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

B) Programme de certificat en alcoolisme et autres toxicomanies (suite)

Deuxième partie*

1ère session - SS-1420

Modèles d'intervention en alcoolisme et aux autres toxicomanies 3

2ième session - SS-1430

La famille; l'alcoolisme et les autres toxicomanies 3

Troisième partie*

1ère session - SS-1140

Epidémiologie et manifestations de l'alcoolisme et des autres toxicomanies 3

2ième session - SS-1330

Analyse des problèmes reliés à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies 3

Quatrième partie*

1ère session - SS-1220

Séminaire d'intégration I 3

2ième session - SS-1240

Séminaire d'intégration II 3

Nombre total de crédits: 24

* Chacune des quatre parties est reliée respectivement à un des objectifs indiqués plus haut.

RECOMMAN-
DATION:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le programme de certificat en alcoolisme et autres toxicomanies tel que présenté par l'Education permanente;

il s'agit de cours réservés à l'Education permanente

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Pierre Patenaude

Que le Sénat académique accepte la recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes en provenance de l'Education permanente.

Vote: Unanime

Adopté.

C) certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique

Destinataires

Programme destiné aux infirmières francophones qui travaillent dans les secteurs de santé mentale et de soins psychiatriques. Egalement, les infirmières en service dans les unités de soins généraux, dans les unités de soins intensifs, les services d'urgence, les blocs opératoires et les foyers de soins bénéficieraient d'un tel programme.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

C) Certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique (suite)

Conditions d'admission

- Infirmière autorisée avec droit de pratique au Canada
- Une année d'expérience en pratique du nursing avec référence à l'appui
- Entrevue avant l'admission

Programme

Trente (30) crédits dont vingt (20) crédits théoriques et dix (10) crédits cliniques constituent l'ensemble du programme, lequel s'échelonne sur une période d'environ une année.

Obtention du diplôme

Un diplôme de soins en santé mentale et en nursing psychiatrique est décerné à l'étudiante qui a complété avec succès les exigences du programme.

Modalités

Les cours sont offerts selon une séquence déterminée en trois blocs intensifs. Le stage clinique (NG-3652 nursing clinique) se fait une fois les cours théoriques complétés.

Le stage s'étend sur une période de douze semaines dont huit dans un service pour malades internes et externes et quatre dans une clinique de santé mentale communautaire.

L'Ecole détermine les lieux et les dates où se fera le stage clinique.

L'évaluation du stage clinique et des étudiantes est faite par l'infirmière-monitrice qui remet son rapport au professeur-coordonnateur de l'Ecole des sciences infirmières.

Le professeur de l'Ecole coordonne les activités d'organisation du stage conformément aux objectifs déterminés. Elle maintient des contacts réguliers avec l'infirmière-monitrice au cours du stage.

Objectifs du programme

Le programme a pour but de permettre à l'infirmière de:

1. Acquérir plus de connaissance en matière de comportement humain. Au moyen de ces connaissances, de l'utilisation réfléchie de soi et de la méthode solution de problème, l'infirmière intervient en aidant ou en accompagnant le client dans sa recherche d'un niveau optimal de fonctionnement et de mieux-être.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite).

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

- C) Certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique (suite)
2. Faire une mise à jour de certaines théories touchant l'évolution des méthodes préventives en santé mentale et de la thérapeutique en psychiatrie.
 3. Augmenter sa compétence à faire l'étude approfondie d'une situation clinique donnée.
 4. Approfondir ses connaissances et ses méthodes de planification des soins selon des objectifs à court et à long terme.
 5. Faire la critique de ses interventions, en évaluer les effets, initier, ou recommander les changements qui s'imposent.
 6. Comprendre son rôle au sein de l'équipe multidisciplinaire de soins et apporter sa contribution professionnelle.

<u>Bloc - A</u>		9 cr.
PS-2200	Introduction à la psychologie sociale	3 cr.
PS-3630	Psychologie de l'adolescent, de l'adulte et du vieillard	3 cr.
NG-3620	Théories en nursing psychiatrique	3 cr.
<u>Bloc - B</u>		9 cr.
PS-2900	Laboratoire en relations humaines	1 cr.
PS-3820	Relations humaines II	3 cr.
NG-3630	Séminaire en nursing psychiatrique	3 cr.
NG-3640	Projet individuel	2 cr.
<u>Bloc - C</u>		12 cr.
NG-3650	Laboratoire nursing psychiatrique	2 cr.
NG-3652	Nursing clinique	10 cr.
TOTAL		30 cr.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

- E) EDUCATION PERMANENTE (suite)
- C) Certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique (suite)

II - Ce programme comprend 5 nouveaux cours NG:

NG-3620 Théories en nursing psychiatrique	3 cr.
NG-3630 Séminaire en nursing psychiatrique	3 cr.
NG-3640 Projet individuel	2 cr.
NG-3650 Laboratoire nursing psychiatrique	2 cr.
NG-3652 Nursing clinique	10 cr.

Ces cours sont réservés à l'Education permanente.

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le programme de certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique tel que présenté par l'Education permanente.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Marcelle Dumont

Que le Sénat académique accepte cette recommandation du Comité des programmes concernant le certificat en soins de la santé mentale et en nursing psychiatrique.

Vote: Unanime Adopté.

- D) Modifications au baccalauréat en commerce

Le Conseil de la Faculté d'administration et le Conseil de l'Education permanente proposent des changements au baccalauréat en commerce. Ces changements se résument comme suit:

- I) Structure du baccalauréat en commerce

Actuel

Formation générale -

Cours obligatoires (18 crédits)

FR 1875-1876 Langue parlée et écrite	6 cr.
EC 1030 Principes économiques I	3 cr.
EC 1020 Principes économique II	3 cr.
MA 1156 Mathématiques linéaires des affaires	6 cr.

Cours au choix (18 cr.)

18 crédits de formation générale au choix de l'étudiant
18 cr.

Formation professionnelle -

L'obtention de trois certificats dont deux sont obligatoires et un au choix.

Cours obligatoires (60 crédits)

Certificat Comptabilité/finance	30 cr.
Certificat Marketing/management	30 cr.

Cours à option (30 crédits)

Certificat Informatique/méthodes quantitatives OU
Certificat Sciences secrétarielles OU
Certificat Administration publique

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite) Proposé

<u>A. Cours obligatoires</u>		30 cr.
FR		6 cr.
AD 1211 Introduction aux affaires	3 cr.	
CO 1001 Comptabilité financière I	3 cr.	
CO 1002 Comptabilité financière II	3 cr.	
EC 1020 Principes économiques	3 cr.	
EC 1030 Principes économiques	3 cr.	
MA 1156 Mathématiques linéaires des affaires	6 cr.	
DR 1001 Droit commercial I	3 cr.	
<u>B. Cours au choix</u>		6 cr.
<u>C. Certificats</u>		60 cr.

1) L'étudiant doit obligatoirement prendre deux certificats parmi les suivants:

A - Comptabilité (30 crédits)

ou

Comptabilité/finance (30 crédits)

B - Gestion des opérations/informatique (30 crédits)

C - Management (30 crédits)

D - Marketing (30 crédits)

2) L'étudiant peut choisir un troisième certificat parmi ceux de la Faculté d'administration ou tout autre certificat offert à l'Education permanente ou prendre 30 crédits de cours au choix.
30 cr.

TOTAL 126 cr.

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la restructuration ci-haut mentionnée du baccalauréat en commerce.

Amendement:

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Marielle Préfontaine Que le paragraphe 2 ci-haut se lise comme suit:

"L'étudiant peut choisir un troisième certificat parmi ceux de la Faculté d'administration ou tout autre certificat offert à l'Education permanente ou prendre 30 crédits de cours au choix dont 15 crédits au moins au niveau 3000 et 4000.

Vote: Pour: 31 Abst.: 2 Adopté.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en commerce en tenant de l'amendement ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

II) Certificat comptabilité - nouveau certificat

1) clientèle - s'adresse à ceux et à celles qui recherchent une formation plus poussée en comptabilité que celle possible par le certificat comptabilité/finance. Les candidats aux examens de C.G.A., R.I.A... trouveront avantage à s'inscrire à ce certificat.

2) conditions d'admission - Etre diplômé d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

3) <u>Programme</u>	
- <u>obligatoires</u>	15 cr.
*CO 1001 Comptabilité financière I	3 cr.
*CO 1002 Comptabilité financière II	3 cr.
CO 2001 Comptabilité financière III	3 cr.
CO 2002 Comptabilité financière IV	3 cr.
CO 2701 Taxation	3 cr.
- <u>options</u> - choisir 15 crédits parmi les cours suivants:	15 cr.
CO 3001 Comptabilité spécialisée I	3 cr.
CO 3201 Comptabilité analytique I	3 cr.
CO 3202 Comptabilité analytique II	3 cr.
CO 4201 Comptabilité analytique III	3 cr.
CO 4202 Comptabilité analytique IV	3 cr.
CO 3401 Théorie comptable I	3 cr.
CO 4001 Comptabilité spécialisée II	3 cr.
CO 4002 Comp. gouvernementale	3 cr.
CO 4101 Théorie de la vérification	3 cr.
CO 4102 Technique de vérification	3 cr.
CO 3701 Systèmes de taxation	3 cr.
CO 3702 Taxation des biens	3 cr.
CO 3051 La gérance et la comp.	3 cr.
CO 4701 Planification fiscale	3 cr.
*L'étudiant qui s'inscrit au baccalauréat en commerce doit remplacer CO 1001 et CO 1002 par 6 crédits de cours à option en comptabilité.	
TOTAL	30 cr.

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le nouveau certificat comptabilité.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Adrien Bérubé

Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le nouveau certificat comptabilité tel que présenté.

Vote: Unanime

Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

III) Certificat comptabilité/finance - changements

Conditions d'admission::

- Etre diplômé d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

Programme:

Cours obligatoires -

CO 1001	Comptabilité financière I	3 cr.
CO 1002	Comptabilité financière II	3 cr.
FI 2502	Initiation à la finance	3 cr.
FI 2501	Techniques de l'analyse financière	3 cr.
CO 2001	Comptabilité financière III	3 cr.
CO 2002	Comptabilité financière IV	3 cr.

Cours à options:

12 crédits parmi les cours de comptabilité et de finance offerts au Baccalauréat en administration des affaires, dont 6 crédits de niveau 3000 et 6 crédits de niveau 4000.

- Obligatoires

18 c

*CO 1001	Comptabilité financière I	3 cr.
*CO 1002	Comptabilité financière II	3 cr.
FI 2502	Initiation à la finance	3 cr.
FI 2801	Mathématiques financières	3 cr.
FI 3501	Finance des corporation et analyse financière I	3 cr.
FI 3502	Finance des corporations et analyse financière II	3 cr.

- options - choisir 12 crédits parmi les cours suivants:

12 cr

CO 2001	Comptabilité financière III	3 cr.
CO 2002	Comptabilité financière IV	3 cr.
CO 2701	Taxation	3 cr.
CO 3701	Système de taxation	3 cr.
FI 4501	Politique de finance et contrôle	3 cr.
FI 4801	Gestion de portefeuille	3 cr.
FI 2701	Institutions financières	3 cr.
EC 3800	Aménagement du territoire et économie régionale	3 cr.
EC 2600	Finances et relations économiques internationales	3 cr.

TOTAL

30 cr

*L'étudiant qui s'inscrit au baccalauréat en commerce doit remplacer ces cours par 6 crédits de cours à option en comptabilité ou finance.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

III) Certificat comptabilité/finance - changements (suite)

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les changements ci-haut mentionnés au certificat comptabilité/finance.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Adrien Bérubé
Que le Sénat académique accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les changements au au certificat comptabilité/finance.

Vote: Unanime Adopté.

IV) Certificat Gestion des opérations/informatique - nouveau certificat

Conditions d'admission:

- Etre diplômé d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

Programme des cours:

Cours obligatoires -

MA 2653	Statistiques descriptives	3 cr.
AD 3471	Statistiques appliquées aux affaires	3 cr.
CO 2601	Introduction à l'informatique	3 cr.
CO 2602	Programmation appliquée aux affaires	3 cr.
FI 2801	Mathématiques financières	3 cr.

Cours à option -

15 crédits parmi les cours d'informatique et de méthodes quantitatives de niveaux 3000 et 4000.

- obligatoires -

MA 2653	Statistiques descriptives	3 cr.	18 cr
AD 3471	Statistiques appliquées aux affaires	3 cr.	
CO 2601	Introduction à l'informatique	3 cr.	
CO 2602	Programmation appliquée aux affaires	3 cr.	
AD 2231	Eléments de la production	3 cr.	
AD 3481	Recherche opérationnelle de gestion I	3 cr.	

- options - choisir 12 crédits parmi les cours suivants:

CO 4601	La vérification et l'ordina.	3 cr.	12 cr
CO 4602	Gestion de système informa.	3 cr.	
AD 3482	Simulation dans l'entreprise	3 cr.	
AD 4231	Gérance industrielle et production	3 cr.	
AD 4481	Recherche opérationnelle de gestion II	3 cr.	
MA 2053	Calcul des affaires I	3 cr.	
MA 2063	Calcul des affaires II	3 cr.	
CO 3691	Analyse de systèmes informa.	3 cr.	

TOTAL

30 c

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

IV) Certificat Gestion des opérations/informatique -
nouveau certificat (suite)

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le nouveau certificat gestion des opérations décrit ci-dessus.

Amendement:

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Fernand Girouard

Que le titre "certificat gestion des opérations" soit changé pour se lire comme suit: "Certificat des opérations/informatique de gestion".

Vote: Unanime Adopté.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy

Que le Sénat académique accepte cette recommandation du Comité des programmes en tenant compte de l'amendement ci-haut mentionnée concernant le certificat des opérations/informatique de gestion.

Vote: Unanime Adopté.

V) Certificat management/marketing - annulé

Certificat management - nouveau certificat Certificat marketing - nouveau certificat

La Faculté et le Conseil de l'Education permanente recommandent que le certificat de management/marketing soit annulé et remplacé par deux nouveaux certificats - certificat de management et certificat de marketing.

Ceci n'implique pas de nouveaux cours - les programmes proposés pour ces certificats seraient comme suit:

A - Certificat management	
- <u>obligatoires</u>	15 cr.
*AD 1211 Introduction aux affaires	3 cr.
AD 2211 Principes de management I	3 cr.
AD 2212 Principes de management II	3 cr.
AD 3222 Relations humaines dans l'entre- prise	3 cr.
**AD 4212 Politiques et décisions d'administration II	3 cr.
- <u>options</u> - choisir 18 crédits parmi les suivants:	
AD 3211 Les petites et moyennes entreprises	3 cr.
AD 3212 Gérance internationale	3 cr.
AD 3221 Dynamisme organisationnel	3 cr.
**AD 4213 Politiques et décisions d'administration II	3 cr.
AD 3241 Administration des organisations	3 cr.

14. RAPPORT DU COMTE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

V) Certificat management/marketing - annulé (suite)

AD 3242 Théorie organisationnelle	3 cr.
AD 3243 Changement organisationnels	3 cr.
AD 4222 Administration du personnel	3 cr.
AD 3361 Communications dans l'entreprise	3 cr.

*L'étudiant qui s'inscrit au baccalauréat en commerce doit remplacer AD 1211 par un autre 3 crédits, à choisir parmi la liste des cours à option du certificat en management.

** AD 4212 AD 4213 devront être suivis parmi les 6 derniers crédits du certificat.

TOTAL 30 cr.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy

Que le Sénat académique adopte le programme de certificat en management tel que décrit ci-dessus.

Vote: Unanime

Adopté.

B - Certificat marketing

- obligatoires

15 cr.

*AD 1211 Introduction aux affaires	3 cr.
AD 2311 Principes de marketing I	3 cr.
AD 2312 Principes de marketing II	3 cr.
AD 3352 Etude de marché	3 cr.
AD 3353 Comportement du consommateur	3 cr.

- options - choisir 15 crédits parmi les cours suivants:

AD 3351 Protection du consommateur	3 cr.
AD 3361 Communications dans l'entreprise	3 cr.
AD 3362 Communications entre l'entreprise et son environnement	3 cr.
AD 3363 Commerce de détail	3 cr.
AD 3364 Le marketing appliqué à la P.M.E.	3 cr.
AD 4363 Les canaux de distribution	3 cr.
AD 4362 Promotion publicitaire	3 cr.
AD 4361 Stratégie en marketing	3 cr.
AD 4222 Administration du personnel	3 cr.
AD 4351 Problèmes sociaux en marketing	3 cr.
AD 3365 Le marketing et les organisations à but non lucratif	3 cr.

*L'étudiant qui s'inscrit au baccalauréat en commerce doit remplacer AD 1211 par un autre de 3 crédits en marketing.

TOTAL

30 cr.

14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

E) EDUCATION PERMANENTE (suite)

D) Modifications au baccalauréat en commerce (suite)

B - Certificat marketing (suite)

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy
Que le Sénat académique adopte le programme de certificat marketing tel que décrit à la page précédente.
Vote: Unanime Adopté.

Recommandation: Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver - l'annulation du certificat management/marketing - et l'introduction de : certificat management avec programme de cours tel que décrit ci-dessus et certificat marketing - avec programme de cours tel que décrit ci-dessus.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy
Que le Sénat académique accepte l'annulation du certificat management/marketing et l'introduction de :
certificat management; certificat marketing tels que décrits ci-haut.
Vote: Unanime Adopté.

15. PROPOSITIONS...

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Gilles Long

Que le Sénat académique procède avec l'étude du Baccalauréat en Gestion des pêches - version février 1979 immédiatement.

Au cours des échanges qui ont suivi -

- On a demandé si certains cours du programme proposé ont été approuvés
- On a demandé si on n'aurait pas pu approuver la première année du programme proposé quitte à compléter plus tard les détails des années subséquentes
- On a émis des doutes quant à la possibilité d'introduire un cours de 4 ans à Shippagan avant une décision sur l'interprétation de l'article 4 de l'entente du mois de décembre 1975

Le Président du Comité des programmes à fait un résumé de certaines observations faites lors des réunions tenues les 5 et 21 février 1979.

15. PROPOSITIONS.... (suite)

Les membres ont apprécié les remarques du Président du Comité des programmes; alors que certains regrettent que le procès-verbal de ces réunions ne soit plus détaillé.

Après une assez longue période de discussion, un membre demande le vote. Le vote par scrutin secret a donné le résultat suivant:

Pour: 11 Contre: 22 Non Adopté.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Marie-Elisa Ferran

Que le Comité des programmes accélère l'étude du programme de Baccalauréat en gestion des pêches du Centre universitaire de Shippagan afin de présenter ses recommandations

lors d'une réunion du Sénat académique fixée à une date antérieure au 29 mars; et que lors de ces prochaines réunions ledit Comité convoque le sous-comité des pêches pour consultation.

Vote: (par scrutin secret)

Pour: 13 Contre: 20 Non Adopté.

Il est proposé par Georges Rioux appuyé par Denis Haché

Que les suggestions de modifications à apporter à tous programmes présentés au Comité des programmes soient notées dans le procès-verbal.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

Il est proposé par Bernard Nadeau appuyé par Jean-Yves Daigle

Que le Comité des programmes continue l'étude du Baccalauréat en gestion des pêches du Centre universitaire de Shippagan pour ensuite faire ses recommandations à la prochaine réunion du Sénat académique (au mois de mai).

Vote: Pour: 27 Contre: 5 Abst.: 1 Adopté.

16. REUNION POSSIBLE DU SENAT ACADEMIQUE AU MOIS DE MAI

Suite à des discussions concernant la tenue d'une réunion du Sénat académique au mois de mai, le Sénat adopte la proposition suivante:

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Reno Desjardins

Que le Conseil académique fixe la date de cette réunion (mois de mai) en conjonction avec la réunion des professeurs de l'Université.

Adopté

17. DEMANDE DE L'ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Dans une lettre adressée au Recteur, l'Ecole des sciences sociales et du comportement demandait de placer à l'ordre du jour la demande suivante:

"Le Conseil de l'Ecole constate que, suite à l'approbation des nouveaux statuts par le Conseil des Gouverneurs, l'Ecole des sciences sociales et du comportement est une "Faculté" selon l'article 48 des statuts et que le service social rencontre les conditions nécessaires, énumérées dans l'article 49, pour devenir une "École"."

Alors, le Conseil de l'Ecole soumet pour approbation les propositions suivantes:

- 1 - Que l'Ecole des sciences sociales et du comportement devienne sans plus tarder une Faculté; et que,
- 2 - Que le Département du service social, conformément au Rapport Lafrenière et aux suggestions faites par le Comité d'accréditation, devienne l'Ecole de service social.

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Raoul Dionne

Que cette demande de l'Ecole des sciences sociales et du comportement soit comprise dans l'étude qui doit être faite lors du Sénat spécial - section "fusion possible de facultés et/ou écoles.

Vote: Pour: 32 Abst.: 1 Adopté.

18. SIGLES

On remarque certains problèmes concernant les sigles de cours, tels que:

- fréquents changements de sigles
- doubles sigles
- sigles réservés à l'Education permanente

Comme l'étude de cette question relève d'abord du Conseil académique, le Sénat demande au Registraire de préparer un document à cet effet pour présentation au Sénat académique.

19. SENAT SPECIAL

Il est proposé par Joseph Labelle appuyé par Georges Rioux

Que la séance du Sénat spécial soit télévisée en circuit fermé.

Vote: Pour: 3 Contre: 19 Abst.: 7 Non Adopté.

LA SEANCE EST LEVEE LE MERCREDI 28 MARS A 12h45.

(Signé)

Jean Cadieux, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle, sec.